



Compte rendu de la Table ronde au Sénat mercredi 9 octobre 2013

Thème de l'invitation : **Coopération entre professionnels de santé et partage des compétences**

Présents:

M. Alain Milon, sénateur du Vaucluse, assisté de deux administrateurs du Sénat
ANPDE (Association Nationale des Puéricultrices Diplômées d'Etat)
UNAIBODE (Union Nationale des Associations d'Infirmier(e)s de Bloc Opératoire Diplômé(e)s d'Etat)
AEEIBO (Association des Enseignants des Ecoles d'Infirmiers de Bloc Opératoire)
AFIC (Association Française des Infirmiers en Cancérologie)
SNIA (Syndicat National des Infirmiers Anesthésistes)

Excusée:

Mme Catherine Génisson, sénatrice du Pas de Calais

Dans le cadre d'un rapport d'information de la commission des affaires sociales du Sénat, cette table ronde avait pour vocation de recueillir l'avis des infirmiers spécialisés sur les protocoles de coopération entre professionnels de santé institués par l'article 51 de la loi HPST.

En ce qui concerne notre spécialité, nous avons fortement insisté sur les dangers d'une déqualification de l'anesthésie pouvant être induite par des délégations d'actes vers des professionnels de santé non spécialisés. Nous avons explicité les raisons de l'exclusivité d'exercice IADE du point de vue de la sécurité des soins en anesthésie.

Ce message a été entendu par nos interlocuteurs qui nous ont confortés sur la pérennisation de cette exclusivité d'exercice.

Nous n'avons pas avancé de refus catégorique de délégation de tâches des MAR vers les IADE pour peu qu'ils soient reconnus statutairement à terme. Nous avons appuyé le fait que toute coopération touchant la spécialité d'anesthésie devait se faire dans la communauté professionnelle spécialisée existante et qu'en cas contraire il faudrait s'attendre à une farouche opposition.

Nous avons rajouté que tout délégant, quel que soit son domaine, doit impérativement tenir compte du niveau de compétence et de formation du délégué avant d'envisager tout glissement d'actes et de responsabilités.

Nous n'avons pas abordé les autres grandes revendications de la filière, ce n'était ni le thème, ni l'endroit, ni les bons interlocuteurs.

Bien à Vous,

JM. Serrat, Président du SNIA

S.Taland, Secrétaire général du SNIA